



demande de certaticat de nationalité française

Par **yakoub**, le **23/01/2013** à **11:25**

je voudrais savoir des informations su le dossier de ma mère:Kellou Fatima néé le:1/3/1952 à Mansoura / Algerie /dossier n : CNF 1661/2012 mercie.

Par **Calou0**, le **23/01/2013** à **14:55**

Bonjour,

Les algériens n'ayant pas demandé la nationalité française suite à la guerre d'Algérie ont perdu la nationalité française.

Leurs descendants ne peuvent dès lors se prévaloir du fait que leurs parents aient été français avant la guerre d'Algérie pour obtenir un quelconque titre de séjour.

Quant aux informations sur le dossier de votre mère, il vous appartient de faire les démarches.

bien cordialement,

Pascale Laporte
Avocat à la Cour